



LA MAIN DANS LA MAIN. BUREAU DE DEPOT: 5000 NAMUR. ED- RESP. : ANDREE DEFAUX, RUE PEPIN, 64, 5000 NAMUR. PRIX : 1€. MENSUEL N°336. Octobre 2016



L • S • T

LUTTES

SOLIDARITES

TRAVAIL



SOMMAIRE

- P.2/3 *ANDENNE*
VIVRE OU SURVIVRE
Un jeune raconte la rue
- P.4/5 *NAMUR*
CATERPILLAR
Et après ?
Mots qui se croisent
- P.6 *CINEY-MARCHE-JEMELLE*
Une agréable journée de détente
A refaire
- P. 7 *FÉDÉRATION*
17 OCTOBRE 2016
Rassemblons-nous
- P. 8 *NAMUR*
NOS DROITS
Réforme de l'aide légale
- P. 9 *ANDENNE*
HORS CADRE
De la terre à la transparence
- P.10 *FÉDÉRATION*
AGENDA ET CA SE PASSE
Ici et là on se mobilise

**17 OCTOBRE JOURNÉE MONDIALE
DU REFUS DE LA MISÈRE**

La misère, si on peut la refuser, c'est bien qu'elle est le résultat d'un choix fait par d'autres. Des personnes qui optent pour protéger leurs intérêts, accaparer le maximum, contre la garantie des biens essentiels pour chacun. C'est donc, d'abord, l'option absolument indécente, d'une partie de la population, de refuser un partage équitable des biens. Le refus du droit pour chacun de vivre dignement. C'est l'exploitation de l'homme par l'homme.

La misère, si on veut la refuser, c'est que c'est possible, que c'est dans nos mains. Nous voulons engager toutes nos forces pour orienter les choix de ce monde vers le bien-être pour tous, puisque c'est maintenant accessible.

Et pourtant, les pages de ce journal ouvrent nos yeux sur diverses violences qui enferment les plus pauvres dans le non droit. Et quand c'est le droit qui est évoqué, il est essentiellement utilisé pour condamner et emprisonner encore un peu plus dans la misère.

Les suppressions massives d'emplois rassemblent tout de même une réelle indignation, voire une large mobilisation. Pourquoi l'expulsion des pauvres de droits à un revenu de remplacement apparaît-elle toujours légitime ? Vous découvrirez dans ces pages notre analyse.

La misère, on ne gagnera sa fin que si nous choisissons tous ensemble de rejoindre le combat des plus pauvres.

Marc Otjacques

**Que celui ou celle qui sait lire,
lise et PARTAGE ce JOURNAL
avec celui ou celle qui n'a pas pu apprendre à LIRE**

ANDENNE

VIVRE OU SURVIVRE

UN JEUNE TMOIGNE DE SON EXPERIENCE DE VIE A LA RUE...

UNE TENTE !

Comme je n'avais pas de tente, j'étais donc carrément sous le pont. J'allais au Colruyt car il y avait souvent des dégustations et donc, je pouvais « manger » là.

A la Saint-Vincent de Paul, ils ont refusé de me donner un colis alimentaire faute de mutuelle. Ils m'ont dit : « On ne peut pas te donner de l'argent puisque tu en perçois du CPAS mais on va t'offrir une tente pour que tu sois au moins à l'abri du vent ! ».

On a été chez Décathlon. J'ai pu la choisir et ils m'ont demandé s'il me fallait un matelas et tout ça. Moi, j'ai juste pris la tente. Ils m'ont souhaité bonne chance et m'ont dit que je pouvais passer s'il me manquait quelque chose. T'es à la rue, tu essaies de survivre comme tu peux !

Le premier jour où j'ai eu ma tente, j'ai été me mettre dans un bois derrière la cité sociale. Mais, j'ai dû trouver un autre endroit car le fermier m'a vu. Il m'a dit que je devais partir et alors je suis allé au calvaire où je suis resté quelques temps.

Vu que je touchais un peu du CPAS, je me rachetais de la nourriture mais pas de charcuterie. Je devais prendre des conserves, ce que je savais garder plus longtemps.

A chaque fois que je devais aller en ville, je devais démonter ma tente, tout replier et redescendre avec tout. Et puis, tout remonter à pied avec mes courses.



Réalisation de l'atelier créatif : dessins-caricatures

Je me suis fait un feu. Normalement, il y a encore une pierre. Dans mon téléphone j'ai des photos. J'avais fait genre un petit barbecue mais je ne mangeais pas de la viande tous les jours ! C'était plus des conserves : des raviolis ou tout ce qui se conserve le plus longtemps possible.

Puis, l'assistante sociale est venue me voir une fois. Elle se demandait comment ça se faisait que je tenais autant à la rue et que j'étais assez propre sur moi ! Il n'y a qu'elle qui est venue. Elle est restée une demi-heure dans ma tente car il pleuvait. Elle a bien vu dans quoi je vivais. Elle a bien vu mes affaires. Elle m'a dit : « Comme vous avez déjà eu un logement d'attente du CPAS, on ne peut pas vous en remettre un. Soit vous restez dehors encore, soit on vous met dans un centre. » J'y suis déjà allé dans un centre et ça ne me disait plus rien d'y retourner.

INEXISTANT

Pendant que je vivais sous ma tente, je me suis senti délaissé. Je n'allais pas chez mes amis car ils étaient tous en ménage et je n'avais pas envie d'être un poids pour les autres. J'aimais autant me débrouiller tout seul.

Je me sentais moins que rien, transparent. Je me sentais rejeté. T'es un oubli de la société. Tu es là mais on s'en fout. On ne se préoccupe pas de toi !

Les flics sont venus une ou deux fois parce que je faisais un feu. J'ai eu les pompiers aussi. Ils pensaient que je voulais tout faire brûler. Je leur ai dit : « Non, moi, je suis à la rue, c'est pour me réchauffer. » Ils m'ont demandé pourquoi je ne voulais pas aller dans un centre et j'ai commencé à tout leur expliquer. Je ne voulais ennuyer personne. Je voulais qu'on me foute la paix. J'étais dans mon coin.

L'assistante sociale m'a vu une fois en passant et elle m'a dit que ça ne pouvait plus durer comme ça. Elle m'a dit d'aller m'inscrire aux A.I.S.(1), aux logements sociaux.

Donc, j'ai dû remplir tous les dossiers, aller à Namur pour avoir mon avertissement extrait de rôle, etc. Et quand le dossier a été complet, je n'avais que 10 points sur 12 aux A.I.S. (1) Je n'avais toujours rien trouvé. Je suis donc retourné quelques temps chez ma mère.

COUP DE CHANCE

Quand ma mère me voyait et que j'avais les mêmes affaires et tout ça, elle se posait des questions ! Ma mère et son compagnon m'ont reparlé et m'ont repris après une très longue discussion. Et ensuite, ils m'ont remis dehors, m'ont repris et ainsi trois ou quatre fois. Et puis, j'ai trouvé dans le journal l'appartement où j'habite maintenant !

(1) Agence immobilière sociale

Suite de la page 2

Je regardais sur les publicités, les journaux, etc. Parce que comme chez ma mère, il n'y avait pas un PC ni internet... Donc, je faisais les publicités, le "bouche à oreille" ... pour trouver un logement.

Puis, c'est ma mère qui a vu un logement à 390 euros. Et là, j'ai eu les propriétaires au téléphone. Et ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient pas prendre la décision tout seul que ça devait passer au conseil paroissial...

Ils connaissaient une personne de LST et quand ils m'ont dit le nom, j'ai dit que je le connaissais. Ils ont contacté la personne. Mais je ne voulais pas qu'elle mente à mon sujet.

J'ai enfin eu de la chance ! Je dis coup de chance parce qu'il y en avait plusieurs qui étaient sur le logement. Et c'est moi qui l'ai eu ! Moi qui étais dans la merde !

J'ai mon logement depuis un an maintenant et tout va bien. Je m'y plais, je suis content d'avoir mon logement. Je ne voudrais pas partir. Je suis bien. J'aimerais bien finir mes travaux pour avancer un peu mais je suis en train de repayer mes anciennes dettes.

Il faut que je me remette à jour partout pour repartir sur de bonnes bases pour trouver du travail, une formation comme agent de sécurité, agent de gardiennage comme ils disent.

Et enfin vivre un peu comme tout le monde, avoir un salaire régulier, un travail, et ne plus dépendre du CPAS. C'est bien le CPAS, ça t'aide, tu touches de quelque chose, mais c'est survivre que tu fais !

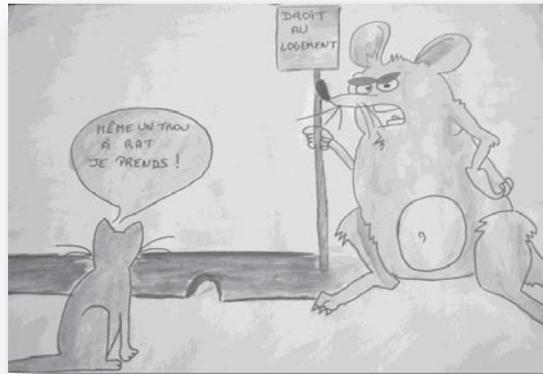
Ce n'est pas vivre parce que vivre, c'est quelqu'un qui mange tous les jours. Moi, je mange tous les 3 jours.

ANDENNE

M'acheter des vêtements, je ne sais pas non plus... Je m'achète en seconde main, il y a des trucs pas chers.

Je suis content. Je suis chez moi. Je n'ai plus d'ordre à recevoir. Je vis ma vie comme je peux. Je suis content de m'en être enfin « sorti » parce que depuis mes 18 ans et j'en ai 29, je n'ai pas vraiment eu de la chance.

Je ne cherche pas à me poser avec quelqu'un. Ce n'est pas ça que je cherche. J'ai envie d'avoir une vie normale, de travailler...



Un militant

Réalisation de
l'atelier créatif :
dessins-caricatures

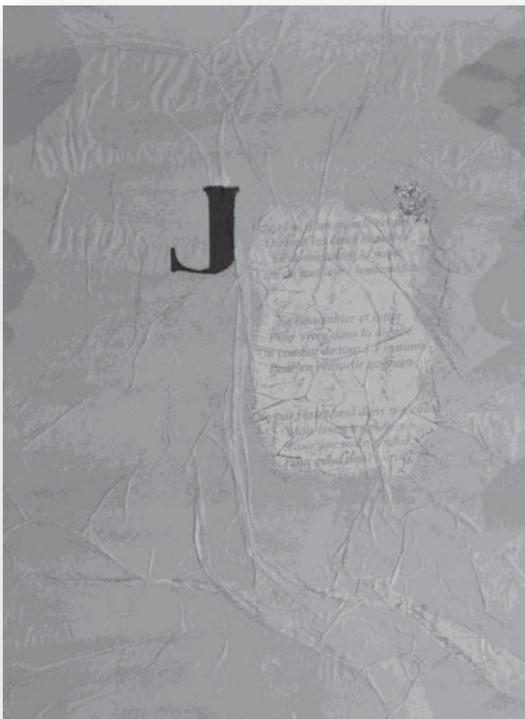
MAIN TENDUE

*Je rêve d'un monde serein
Où tous les êtres humains
Se donneraient la main
Vers de meilleurs lendemains.*

*Se rassembler et lutter
Pour vivre dans la dignité
Un combat de tous les instants
Pour en ressortir gagnant.*

*Ne pas rester seul dans son coin
Mais lever les poings
Avoir une main tendue
Pour celui dans la rue.*

Sandra G.
Octobre 2014



NAMUR

CATERPILLAR : LICENCIÉS PAR UNE MULTINATIONALE, EXCLUS PAR L'ETAT, UNE MÊME VIOLENCE ?

LE DÉBAT CATERPILLAR, CÔTÉ FACE

Les licenciements actuels de 2000 travailleurs chez Caterpillar suscitent de nombreux débats.

Le monde politique s'indigne et s'active pour tenter d'obtenir de la direction américaine un revirement dans la décision de fermer le site de production de Gosselies. Il ne s'agit pas ici d'ajouter des nouvelles informations sur la manière dont les travailleurs sont sans pouvoir face aux décisions d'une direction lointaine ou la manière dont les bénéficiaires sont évacués vers d'autres paradis.

On ne peut que constater dans ce cas, qu'une « sécurité d'existence » à travers un emploi dépend des décisions d'un groupe qui organise l'optimisation des profits de l'entreprise dans le cadre de ses implantations mondiales. Il s'agit d'attirer les investisseurs friands de dividendes dans un système financier profondément affecté par les logiques spéculatives.

LE DÉBAT CATERPILLAR, CÔTÉ OUBLIÉ

Nous soulignons deux pratiques qu'il est important de mettre en relation et qui risquent de passer inaperçues dans le flot des débats.

D'une part, une grosse entreprise licencie des travailleurs et d'autre part, l'Etat exclut des chômeurs (euses).

Exclu d'un emploi, exclu du chômage, on tente de s'adapter, de réagir, et bien souvent après le temps passé, il reste un vague souvenir de cette violence permanente d'un système qui exploite les peuples de manière outrancière pour le profit d'une minorité.

La banalisation de ce qui est intolérable fait son travail de destruction de la volonté de lutter et de soutenir des solidarités indispensables.

Bien vite la victime sera jugée coupable de sa situation du : « Les travailleurs Belges sont trop coûteux », et puis on en viendra à oublier l'indignation et la révolte indispensables devant 30.000 personnes en recherche d'emploi et exclues de manière définitive des allocations de chômage.

DU STATUT DE VICTIME D'UN SYSTÈME ULTRA-CONCURRENTIEL...

Il y a :

...La réaction immédiate du « patron » de la SONACA, Bernard Delvaux, publiée dans Le Soir du 3 septembre suite à l'annonce de la fermeture de Caterpillar Gosselies est éclairante. IL souligne cette situation d'une concurrence mondiale terrible. On y apprend que l'entreprise publique SONACA a choisi de se développer en Roumanie où le salaire horaire est de 6€/H toutes charges comprises ». ¹

Alors qu'en Belgique, les salaires moyens de l'entreprise publique qu'il gère à Gosselies sont de +/- 32€/l'h. Il ne dit rien de la tension salariale entre son salaire et ce coût de 32€. Comme beaucoup, il falsifie la réalité des « cotisations sociales » sur le travail en les réduisant à de simples charges qui paraissent tellement peu utiles.

Ces constats nous amènent à redire que cette concurrence sur laquelle repose l'ensemble des activités de la planète est fondamentalement pipée et déloyale. Elle repose sur les tensions produites par une croissance des inégalités et les mécanismes d'une exploitation outrancière.

LA CONCURRENCE EST L'OPPOSÉ DE LA COOPÉRATION

...Les licenciements permanents dont on ne parle pas car ils se passent dans une relative discrétion. Des entreprises qui ferment écrasées par une concurrence débridée. Victimes de ce qu'on appelle « la concurrence déloyale », le dumping social qui pour une bonne part est institutionnalisé.

Une réalité que les plus pauvres dénonçaient clairement dans le RGP en 1992-94.²

...Les postes de travail supprimés ou ceux qu'on ne renouvelle pas dans les services publics du fait des restrictions budgétaires imposées.

...AU STATUT D'EXCLU DU CHÔMAGE, JUGÉ COUPABLE DE « PROFITER » DE LA SOLIDARITÉ

...Les exclusions décidées en 2012 du droit aux allocations de chômage de milliers de personnes qui recevaient les allocations d'insertion de l'ONem. Cette limitation des allocations à 3 ans ouvre plus largement la porte vers une limitation dans le temps des allocations de chômage.

Ces exclusions entraînent des conséquences dramatiques pour de nombreuses personnes et familles.

C'est aussi l'exclusion de nombreuses couvertures de la sécurité sociale.



Photo du site de Caterpillar.



Suite de la page 4

L'application de cette législation débute donc en janvier 2015, accompagnée de mouvements opposés à cette législation et de diverses résistances organisées par les syndicats et des collectifs d'associations.

Tous ces mouvements n'ont pas arrêté le « rouleau compresseur », d'Etat cette fois, et qui répond à des logiques semblables à celles des décideurs de Caterpillar.

Pour rappel, pour les seules exclusions des allocations d'insertion on peut estimer la réalité suivante:

... « en 2012, le gouvernement Di Rupo avait limité à trois ans la durée durant laquelle on peut bénéficier des allocations d'insertion.

Logiquement, les premières exclusions se sont produites le 1er janvier 2015. Et elles ne vont plus s'arrêter.

En 2015, près de 30 000 personnes ont été exclues. Fin 2016, on sera à 50 000, assure la FGTB. »³

LICENCIEMENTS PRIVÉS, EXCLUSION DU CHÔMAGE PAR L'ETAT : UNE MÊME VIOLENCE

Notre choix de remettre en lumière ces éléments, permet d'insister une fois encore sur ces logiques qui poussent chaque jour un nombre croissant de personnes et de familles dans une insécurité d'existence extrême et pour beaucoup la misère.

Tantôt ces violences sont mises en œuvre par des entreprises privées, tantôt par les pouvoirs publics. Elles sont intimement liées, comme l'extrême pauvreté et l'accumulation sans limite pour certains constituent les deux faces d'une même pièce.

Puissent des luttes et résistances communes mettre au grand jour ce qui produit de telles violences et apporter l'espérance que, peut-être, des choses peuvent changer.

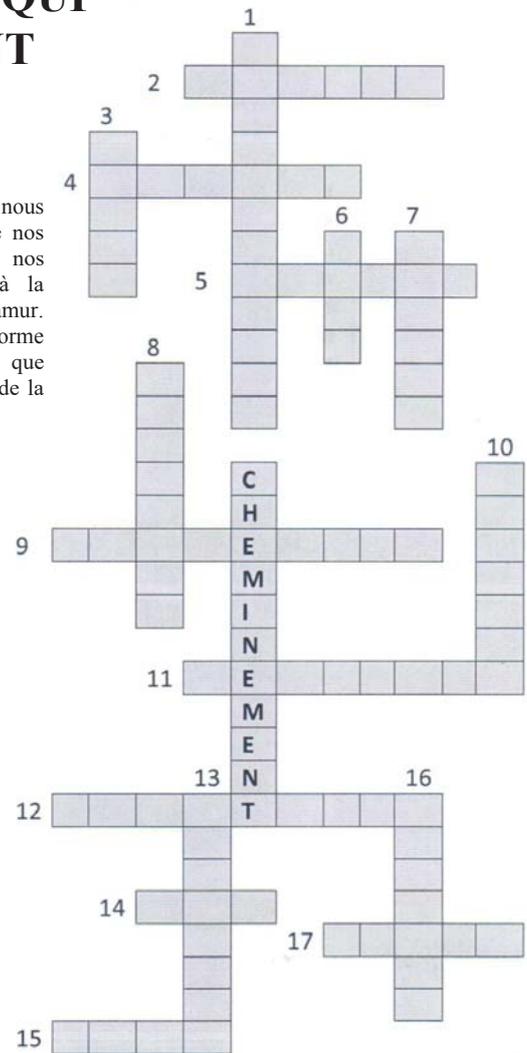
Propos partagés par Luc Lefebvre et Pascal Poncelet

1 Le Soir des 3 et 4 septembre, p6.
 2 Le Rapport Général sur la pauvreté, 1994, et documents publiés par LST sur les dérégulations et l'utilisation des plus pauvres dans des emplois hors normes.
 3 Chiffres FGTB repris par la Libre dans son dossier : Les exclus du chômage commune par commune (CARTE INTERACTIVE) Laurent Gérard. Publié le jeudi 28 avril 2016. Mis à jour le mercredi 11 mai 2016.

LES MOTS QUI SE CROISENT

Depuis plus d'une année, nous nous réunissons pour mettre nos souhaits, nos questions, nos espoirs et revendications à la vitrine de l'association à Namur. Dernièrement, c'était sous forme de quatre « mots croisés » que nous présentions ces choses de la vie qui nous touchent.

A vos crayons...



1. Le, ce sont ceux qui mettent des pansements sur la pauvreté sans la résoudre, ni veiller à ce que ça ne s'infecte.
2. Notre vie est un
3. « Quand je vais dans un service comme l'aide à la jeunesse, je ne suis plus vraiment la! ce n'est pas normal »
4. Sans, je ne pouvais pas faire autrement, j'ai dû dépasser ce que je qualifie de mes hontes, honte d'être pauvre et de demander de l'argent pour pouvoir vivre.
5. ma vie et mes combats, pour que mes enfants les comprennent un jour.
6. Et ne jamais laisser tomber les
7. Apprendre à connaître nos pour rester debout.
8. Je me suis fait traiter de On est montré du doigt. Je n'ai pas demandé d'être au chômage. J'ai cherché du travail. J'étais même prêt à accepter n'importe quoi.
9. Nous sommes trop souvent confrontés à des mesures de des enfants, à cause de nos conditions de vie et de toutes ses répercussions.
10. Malgré toutes les difficultés, je continue à avoir des pour ma famille, pour moi et pour le monde
11. C'est vrai que nous voulons le bonheur et un avenir bien pour nos enfants.
12., quand ton logement dépend de quelqu'un d'autre.
13. Toute ma vie, on m'a dit d'aller voir si j'y étais.
14. Solidarité est pour nous un mot
15. Au, on nous appelle les usagers (usagés ?)
16. il faut faire des changements maintenant pour que la vie sur la planète reste possible pour nous, nos et nos petits-.....
17. Ma doit parfois passer au second plan. Je ne parviens pas à payer tous ces médicaments et on doit demander crédit à la pharmacie. Je dis au pharmacien de retirer les médicaments de confort.

1. Gouvernement ; 2. combat ; 3. manum ; 4. argent ; 5. Ecrite ; 6. Bras ; 7. droits ; 8. Faitéant ; 9. Placement ; 10. Espots ; 11. mellilleurs ; 12. locataire ; 13. ailleurs ; 14. Clé ; 15. Cpas ; 16. enfants ; 17. Santé

**CINEY-MARCHE
JEMELLE**

**UNE AGRÉABLE JOURNÉE
DE DÉTENTE**

*PAR UN SAMEDI ENSOLEILLE DU MOIS D'AOUT, NOUS NOUS ETIONS
DONNE RENDEZ-VOUS DANS LES BOIS DE CIERGNON POUR PASSER UN
BON MOMENT ENSEMBLE AUTOUR D'UN BARBECUE*

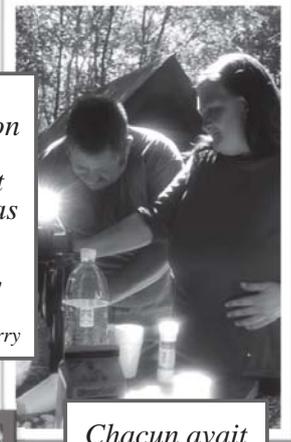


*Je me suis bien plu.
Ca fait du bien de sortir un
peu de chez soi...*
Marie-Christine



*C'est une
belle place, on
était bien à
l'aise. C'est
bien de ne pas
toujours
rester à
l'intérieur !*

Thierry



*Chacun avait
préparé de
bons petits
plats.
Et il faisait
grand
soleil...*

Chantal



*C'était bien, un bon
moment de détente
tous ensemble*

Véro



*On a pu
laisser nos
problèmes à
la maison.
On a parlé
d'autre chose
et ça nous a
fait du bien.*

Michel



*J'ai bien aimé voir Amandine s'amuser
avec la petite fille de Didier et Myriam...*

Alain

*C'était chouette que Thierry
soit venu à l'avance pour
réserver la place et
préparer le feu.*

Didier

**TOUS ENSEMBLE ON
S'EST DIT :
« ON LE REFERA ! »**



On nous rend transparents, mais nous résistons chaque jour à la misère

**A L'OCCASION
DE LA JOURNEE
MONDIALE DU
REFUS DE LA
MISERE**

Le Mouvement LST vous invite

Ce lundi 17 octobre 2016 de 10h à 16h

Quand ? le lundi 17 octobre
2016.
Dès 10h

SUR LA PLACE DE L'ANGE, Temps d'échanges

Présence de personnages « transparents ». Témoins de ces situations de vie où nous sommes inexistants, transparents, témoins de tous ceux et celles qui ne peuvent pas être là pour témoigner de leurs luttes et de leurs espérances.

Où ?
10h : Place de l'Ange à Namur
13h30 : au Parlement de
Wallonie, rue Notre-Dame, 1
Namur.

Ce lundi 17 octobre 2016 de 13h30

**Vous venez en voiture
et vous avez des places
disponibles?**

N'hésitez pas à nous le signaler,
vous pourrez aider à véhiculer
d'autres personnes !

AU PARLEMENT DE WALLONIE Témoignages et temps d'échanges

En présence de Monsieur André Antoine, Président du Parlement de Wallonie, des parlementaires et autres acteurs de la société civile.
Autour de la Dalle « *en l'honneur des victimes de la misère.* »
dans la galerie du Parlement.



Contact :
rue Pépin 27, 5000, Namur
081/22 15 12,
www.mouvement-lst.org

Mouvement Luttes Solidarités Travail
Mouvement de rassemblement des plus pauvres pour lutter avec d'autres contre la misère et ce qui la produit.

NOS DROITS

RÉFORME DE L'AIDE LÉGALE : QUEL ACCÈS À LA JUSTICE ?

DEPUIS LE 1ER SEPTEMBRE 2016, L'AIDE LÉGALE, QU'ON APPELAIT AVANT LE PRO DEO, EST RÉFORMÉE.



CE QUI NE CHANGE PAS

Un avocat est désigné (en principe) gratuitement à toute personne qui dispose de revenus (salaire, chômage, pension, RIS ou autre) inférieurs aux montants suivants :

- une personne isolée qui perçoit maximum 978 € / mois a droit à un avocat gratuit,

- une personne isolée qui perçoit entre 978 € et 1.255 € / mois a droit à un avocat partiellement gratuit, et devra lui payer une contribution unique comprise entre 25 € et 125 €,

- une personne cohabitant dont les revenus du ménage (c'est-à-dire toutes les personnes majeures domiciliées avec elle) ne dépassent pas 1.255 € / mois a droit à un avocat gratuit,

- une personne cohabitant dont les revenus du ménage (c'est-à-dire toutes les personnes majeures domiciliées avec elle) se situent entre 1.255 € et 1.531 € / mois a droit à un avocat partiellement gratuit, et devra lui payer une contribution unique comprise entre 25 € et 125 €,

- avant de les comparer à ces plafonds, les revenus pris en compte sont réduits de 173,48 € par personne figurant sur la composition de ménage de la personne qui demande la désignation d'un avocat.

La personne doit se présenter à la Maison de justice avec :

- une composition de ménage,

- son dernier avertissement extrait de rôle (indiquant le montant des impôts à payer),

- les documents justificatifs de ses revenus pour les deux derniers mois,

- les documents justificatifs des revenus de chaque personne qui figure sur sa composition de ménage, pour les deux derniers mois.

La Maison de justice communique à la personne le nom de l'avocat désigné, avec qui elle doit prendre contact.

Par ailleurs, la personne peut contacter directement l'avocat de son choix qui pourra, ensuite, solliciter lui-même sa désignation auprès du Bureau d'aide juridique.

CE QUI CHANGE : UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE OBLIGATOIRE

Désormais, toute personne qui se voit désigner un avocat doit payer un forfait de 20 € par dossier confié à l'avocat. Par exemple : si il y a un problème locatif et un divorce à préparer, cela fait 2 x 20 €.

En complément de ce premier forfait, un autre forfait de 30 € est dû si une procédure en justice est introduite.

Ainsi, si l'avocat est désigné pour des démarches ou des conseils, il faut payer 20 €. Si l'avocat doit introduire une procédure en justice, il faut payer 20 + 30 €.

Lorsque la personne bénéficie d'un avocat partiellement gratuit, la contribution unique comprise entre 25 € et 125 € qu'elle doit lui payer se rajoute aux forfaits de 20 € et 30 €... cela fait beaucoup...

La loi prévoit des exceptions au paiement de ces contributions financières, mais les conditions d'application ne sont pas encore précisées.

UN DROIT D'ACCÈS À LA JUSTICE FRAGILISÉ

Le Gouvernement fédéral voulait faire des économies sur le budget « justice », en reportant une partie de la charge financière sur les justiciables.

Il entendait également lutter contre la « surconsommation judiciaire », craignant que les justiciables qui bénéficient d'avocats gratuits multiplient des procédures judiciaires inutiles.

Cette crainte est un fantôme. Bien sûr, comme partout, il y a sans doute des cas isolés d'abus, mais cela ne justifiait pas de « punir » tous les justiciables en leur imposant une contribution financière.

Et donc : une personne bénéficiaire du RIS qui veut contester le taux cohabitant accordé par le CPAS et réclamer un taux isolé, devra payer 20 + 30 € = 50 € pour son recours en justice, soit quasi 10 % de son RIS de 578,27 €.

Combien de personnes dans ce cas renonceront à faire valoir leurs droits ?

A suivre

Philippe Versailles



ANDENNE

HORS CADRE

DE LA TERRE À LA TRANSPARENCE

LES PARTICIPANTS DE L'ATELIER CRÉATIF SE SONT LANCÉS DANS UNE NOUVELLE AVENTURE. REDÉCOUVERTE D'UNE MATIÈRE QUI FAIT PARTIE DU PATRIMOINE INDUSTRIEL ET CULTUREL DE LA VILLE D'ANDENNE : LA TERRE.

L'animation de l'atelier a été portée en collaboration avec un artisan créateur local, Sonia Pignolet, de « l'Atelier 170 ».

Dans un premier temps, il s'agit « d'appriivoiser » la terre en la travaillant, la malaxant ; réaliser des « colombins » que l'on assemble avec de la « barbotine » ; lisser le tout pour obtenir une toute première création : un ravissant petit pot. Nous découvrirons les engobes qui permettent de colorer et les vernis qui vitrifient.



Une seconde étape, pour avancer un peu dans l'expression et la créativité, est la réalisation d'une plaque en terre sur laquelle on dessine, grave, sculpte ou écrit un message que chacun choisit librement.

Nous sommes alors prêts, techniquement, pour proposer une démarche plus collective, avec des consignes assez précises, et un thème à illustrer : la transparence. Cette troisième démarche se concrétise dans la réalisation de carrelages en porcelaine. La forme imposée est un « T », pour un assemblage final, un peu comme le jeu « Tétris », qui exprimera des cris que nous souhaitons graver dans la terre.



Par exemple :

- « *Etre seule et ne pas être écoutée ni entendue.* »
- « *La solitude pèse lourd* »
- « *La rue te rend inexistante.* »
- « *Tout le monde me prend pour une conne et une incapable.* »
- « *Vivre mais ne pas exister.* »
- « *Invisible aux yeux des autres et se sentir seul.* »

La dernière étape de cet atelier, un peu comme un chef d'œuvre collectif, sera la création d'un totem. Chacun devient créateur d'une pièce, dans des consignes très précises, sur laquelle il propose une expression originale de la transparence. Il s'agit, pour chacun, de réaliser une poterie de quelques vingt centimètres de diamètre, en laissant sa créativité travailler la terre. Ces pièces se poseront les unes sur les autres, pour une œuvre collective finale qui s'élèvera à plus de un mètre cinquante.



La « Transparence » dans divers sens et sous de nouvelles formes avec de la terre... ! Au rythme et dans le respect de chacun, l'atelier a permis un grand moment de mobilisation, de découverte, d'échanges et de complications, soit un petit pas pour dire un essentiel.



CA SE PASSE

OCTOBRE	L.	M.	M.	J.	V.	S.	D.
	03	04	05	06	07	08	09
10	11	12	13	14	15	16	
17	18	19	20	21	22	23	
24	25	26	27	28	29	30	
31							

Journée Mondiale du refus de la Misère (L. 03)

Atelier famille (J. 06)

Une délégation se rend au Conseil communal (J. 06)

Agora (V. 07)

Atelier « Le fil » (S. 01, 02)

Groupe de suivi de la vidéo sur le lien à Chimay (L. 03)

Réunion Inter journal (M. 04, M. 05)

Concertation « citoyenneté et droits de l'homme » au Service de lutte contre la pauvreté (J. 06)

ET SURTOUT...

LES CAVES : A Namur, les mardis 8 et 22 novembre. A Andenne, les mardis 15 et 29 novembre. A Noisieux, le lundi 21 novembre. A Binche le vendredi 18 novembre.

LE GROUPE DES JEUNES d'Andenne se retrouve tous les jeudis de 19h00 à 21h00.

L'ATELIER : à Andenne et à Namur les vendredis. **L'ATELIER VITRINE**, les lundis après-midi. **L'ATELIER LE FIL** vous donne rendez-vous les samedis matins 5 et 12 novembre ainsi que les 25, 26 et 27 au salon récup'ère .

LES PERMANENCES : le lundi et le jeudi à Andenne, le lundi et le jeudi à Namur. Le mardi à Jemelle. Le vendredi après-midi à Fontaine.

LE GROUPE DU SUIVI DU RAPPORT GÉNÉRAL SUR LA PAUVRETÉ se voit tous les mercredis.

Nous sommes également présents tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **BIBLIOTHÈQUE DE RUE** avec les enfants.

NAMUR

NAISSANCE

Basile est heureux et fier de vous présenter sa petite sœur Célestine née le 2 août 2016 chez Hélène Lefebvre et Guillaume Thiry.

Achille sur son nuage des anges chante son prénom dans le vent.

Nous lui souhaitons bon vent sur le chemin de la vie.

ANDENNE

DECES

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès d'Yvan BERTRAND le 22 août 2016. Yvan faisait partie du Groupe des Jeunes de LST Andenne et était le fils d'Yvan THOMAS militant de longue date. Toutes nos pensées accompagnent sa famille, ses proches et ses amis dans ces moments douloureux.

« LA MAIN DANS LA MAIN » LE QUART MONDE EN MOUVEMENT

ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

D'Andenne : l'équipe d'actualités andennaises

De Ciney-Marche-Jemelle :

Alain, Chantal, Didier, Marie-Christine, Michel, Thierry, Véro

De Namur : Andrée, Cécile, Luc, Pascal, Philippe et l'équipe de rédaction et d'envoi

NOS ADRESSES DE CONTACT

A ANDENNE :

L.S.T Andenne asbl - Tél. : 085/ 84.48.22
Rue d'Horseilles, 26 – 53000 Andenne
andenne@mouvement-lst.org

A CINEY-MARCHE :

L.S.T Ciney-Marche - Tél. : 0476/862726
Route de France, 5 - 5377 Baillonville
ciney-marche@mouvement-lst.org

PROVINCE DU HAINAUT:

Fabien Lardinois
Rue de l'Esclopperie, 1-7040 Quévy-le-Grand
Tél : 065/88.59.50 – 0479/28.90.57
hainaut@mouvement-lst.org

A NAMUR :

L.S.T Namur - Tél. : 081/22.15.12
Rue Pépin, 27 - 5000 Namur
namur@mouvement-lst.org

A TUBIZE :

Claire Goethals - Tél. : 067/64.89.65
Rue du Centre, 19 – 1460 Virginal
tubize@mouvement-lst.org

POUR PLUS D'INFORMATIONS

RETROUVEZ-NOUS SUR :

www.mouvement-lst.org

ABONNEMENT

Abonnement de soutien fixé
à 15 euros/an

Cpte : IBAN BE67 0013 3858 9387
de la Fédération

Luttes Solidarités Travail
27 rue Pépin – 5000 Namur

Tous les dons de plus 40 euros sont déductibles des impôts. Montant à verser sur le compte IBAN BE 23 2500 0830 3891. BIC : GEBABEBB. De Caritas Secours Francophone (Délégation de Namur- Luxembourg), avec comme mention : Projet n° 05/65 (LST) ou projet n° 178 Communication : 732501 (LST Andenne).

AVEC LE SOUTIEN

De la Fédération Wallonie Bruxelles (Ministère de la Culture et des Affaires Sociales) et de la Région wallonne (Direction générale de l'économie et de l'emploi)

CHERS LECTEURS, N'HÉSITEZ PAS À NOUS
CONTACTER. NOUS ATTENDONS VOS
REMARQUES, VOS ARTICLES, UN PETIT COUP
DE FIL... BONNE LECTURE !

lmdlm@mouvement-lst.org